

## Peut-on encore aujourd'hui disposer de sa vie?

Par **massis13**, le 29/04/2012 à 16:01

Bonjour,

J'ai un sujet en méthodologie droit civil que je n'arrive pas du tout à cerner: "Peut-on encore aujourd'hui disposer de sa vie ?"

En effet, je n'arrive pas à déterminer dans quel chapitre se situe ce sujet et j'ai peur de partir sur dissertation philosophique. Quelqu'un pourrait-il m'aider à mieux le cerner ?

Merci d'avance.

Par **gregor2**, le 29/04/2012 à 22:36

Bonsoir,

Il est pour quand votre devoir ? pour savoir jusqu'à quand on peut essayer de vous aider à délimiter ce sujet qui est en effet très large ... vous êtes en Licence 1 droit et c'est du droit civil c'est bien ça ?

Par **massis13**, le 29/04/2012 à 23:01

Ce devoir est pour mercredi. Oui je suis en L1 et ce devoir m'a été donné en cours de méthodologie de droit civil

Par **Camille**, le 30/04/2012 à 06:53

Bonjour,

Curieux sujet.

Qu'entend-on exactement par l'expression "*disposer de sa vie*" ?

Une fois cette question réglée, quel sens donner à "*encore aujourd'hui*" ? Ce qui laisserait supposer qu'avant on pouvait sans aucun problème et que ce pourrait ne plus être le cas de nos jours...

En fonction des réponses apportées, question subsidiaire éventuelle : un étudiant en droit a-t-il encore aujourd'hui le droit de disposer de la vie d'un chargé de TD qui propose des sujets "à la khong" ?  
[smile17]

Par **massis13**, le **30/04/2012** à **08:15**

Merci de me répondre.

Disposer de sa vie pour moi équivaut d'un côté à vivre comme on le souhaite, faire des choix, avoir des attitudes qui peuvent être contraires au droit. Le mot "vie" prit dans le sens du "mais que vais-je bien pouvoir faire dans ma vie ?" D'un autre côté, je pense évidemment au fait de pouvoir/vouloir y mettre un terme (par conséquent: au suicide).  
Quoi qu'il en soit, ces deux points de vue me donnent envie de disserter philosophiquement et non juridiquement.

L'expression "encore aujourd'hui" évoque aussi la même chose que vous. Je ne sais même pas dans à quelle époque je dois me référer. Y a t-il une époque où l'on pouvait disposer de sa vie sans soucis ? (préhistoire ? :))

Concernant votre éventuelle question, je pense que, nous étudiants, y pensons assez régulièrement !

Par **gregor2**, le **30/04/2012** à **08:32**

Je serais bien embêté aussi par un sujet comme celui là ... les risques de hors sujet sont grands

[citation]quel sens donner à "encore aujourd'hui" ? Ce qui laisserait supposer qu'avant on pouvait sans aucun problème et que ce pourrait ne plus être le cas de nos jours...  
[/citation]c'est bien ce à quoi je pensais aussi ... qu'est ce qui était largement autorisé qui serait remis en question aujourd'hui ... , et sur quelle échelle de temps - hier au moyen âge ? hier il y a 50 ans ? "hier" à l'aube de l'humanité quand l'homme était à "l'état de nature" ? ou hier quand ...

moi ça me fait penser (en bloc) aux actes de naissance, de décès, la personnalité juridique , la "liberté de mourir dignement", acquisition de la nationalité, à l'indisponibilité de l'état civil, au changement de sexe, aux libertés fondamentales, à des droits personnels divers ... mais il va falloir élaguer -

je dirais que par principe chacun dispose de sa vie et que ce principe est restreint par des nécessités d'ordre public etc ... avec l'assouplissement de l'indisponibilité de l'état civil imposé par la cedh etc ...  
le plan inverse serait possible d'ailleurs -

mais je le répète je serais bien embêté d'être dans votre classe ... et même l'intro me

semblerait difficile à rédiger (pour délimiter le sujet encore une fois ...)

Par **Olivia76**, le **30/04/2012** à **09:18**

À mon humble avis, si le cours c'est "méthodologie de droit civil", votre chargé de TD attend surtout le respect de la méthodo. Parce qu'effectivement, le sujet est si vaste qu'il doit bien se douter que ça va partir en hors-sujet (qui n'est pas un, puisque précisément, il n'y a pas de sujet clair).

En tout cas, courage !

Par **Camille**, le **30/04/2012** à **09:26**

Re,

[citation]moi ça me fait penser (en bloc) aux actes de naissance, de décès, la personnalité juridique, la "liberté de mourir dignement", acquisition de la nationalité, à l'indisponibilité de l'état civil, au changement de sexe, aux libertés fondamentales, à des droits personnels divers

...

[/citation]

On peut noter également une forme de restriction des libertés sous couvert de questions de préservation de la santé. Consommation de drogues au visa du code de la santé publique, interdictions de fumer de plus en plus nombreuses. Bientôt il sera scandaleux, puis interdit d'être gras, l'obésité/le surpoids étant décrété "nouveau fléau social", paraît-il.

Plus, interdictions diverses de pénétrer "*sous peine d'amende*" sur certains sites pour des questions de dangers de toutes natures.

Dans le même genre...

Supposons qu'aujourd'hui, Christophe Colomb appareille du port du Havre avec ses équipages recrutés comme à l'époque et ses caravelles équipées comme elles l'étaient en 1492, la Gendarmerie maritime ayant été alertée, que se passerait-il ?

[smile4]

Un bon sujet, ça : établir la liste de toutes les infractions au regard du droit français...

Par **gregor2**, le **30/04/2012** à **09:33**

[citation]Supposons qu'aujourd'hui, Christophe Colomb appareille du port du Havre avec ses équipages recrutés comme à l'époque et ses caravelles équipées comme elles l'étaient en 1492, la Gendarmerie maritime ayant été alertée, que se passerait-il ? [citation] Et bien ça dépend,

avant ou après que la soucoupe volante dont vous parliez n'ait percuté un monument historique ? [smile4]

et n'oublions pas la question principale de ce sujet

[citation]Peut-on encore aujourd'hui disposer de sa vie?[/citation] de sa vie a qui ? [smile36]  
(ici non plus je ne pointe personne du droigt)

Par **marianne76**, le **30/04/2012** à **09:41**

pffffffffffff désolée de critiquer mais pour moi je trouve que ce sujet n'est pas adapté à une 1ère année, mais évidemment je ne fais pas avancer les choses en disant cela

Par **Camille**, le **30/04/2012** à **10:40**

Bjr,  
Même pas un sujet de première année de catéchisme...  
[smile25]

Par **Olivia76**, le **30/04/2012** à **11:01**

Effectivement, c'est un sujet boiteux pour nous autres, première année. Après, faut pas oublier que comme justement, ce sujet s'adresse à des L1, c'est plutôt sur des questions comme celles soulevées par Gregson (je ne parle pas de la soucoupe volante ^^) qu'il faut traiter. Si le sujet ne permet pas de restreindre le champ d'application, la matière, elle, le permet un peu (maigre consolation, ça laisse quand même une sacré marge de manœuvre !).

Par **Yn**, le **30/04/2012** à **11:21**

Salut,

En essayant de reformuler le sujet, tu peux trouver un axe de traitement satisfaisant :

- Peut-on : quelle liberté (juridique) est accordée aux personnes physiques pour vivre leur vie ?
- Encore aujourd'hui : renvoie au côté historique de la chose, aux évolutions qui ont eu lieu sur divers points (filiation, mariage, pacs, modification de son état civil, etc.), bref ton introduction est toute trouvée.
- Disposer : je pense que ce terme doit être entendu au sens large, voire au sens commun, l'idée de "mener" sa vie.
- Sa vie : juridiquement, l'analyse est intéressante, le droit civil se préoccupe des divers stades de la vie (naissance, majorité, mariage, divorce, décès), tu [s]pourrais[/s] orienter ton sujet sur les libertés octroyées par le droit ou, à l'inverse, les carcans instaurés par lui qui tracent à l'avance la vie de toute personne.

Excepté la formulation bizarroïde du sujet, je ne le trouve pas si difficile que ça, et adapté à des étudiants en fin de L1 qui peuvent piocher dans les deux semestres de droit civil, ce qui

permet de dresser un bon bilan méthodologique et des connaissances acquis sur l'année.

Par **marianne76**, le **30/04/2012** à **11:33**

Si je puis me permettre, les étudiants n'ont justement pas à piocher dans les deux semestres. Les semestres sont séparés, les sujets ne doivent donc pas balayer l'année entière. Les sujets doivent porter uniquement sur le semestre en cours. Je maintiens donc que le sujet n'est pas approprié

Par **Yn**, le **30/04/2012** à **12:44**

Je pense au contraire que c'est une bonne chose, d'une part pour faire jouer les phénomènes de rappel, et surtout pour comprendre le raisonnement juridique : le droit n'est pas composé de branches indépendantes les unes des autres, tout est lié.

Un exercice sur les régimes matrimoniaux en M1 ne doit pas faire oublier le droit de la famille étudié en L1, d'autant qu'il s'agit d'un travail à préparer tranquillement chez soi qui peut donc nécessiter des recherches un peu plus poussées que lors d'un partiel.

Par **massis13**, le **30/04/2012** à **12:45**

Merci pour toutes vos réponses.

Certains d'entre se rejoignent sur l'idée que disposer de sa vie, c'est disposer de son corps. Et d'autres sur l'idée que le sujet fait référence aux divers stades de la vie que j'ai étudié tout au long de ce semestre.

Je pense que la deuxième idée est mieux adaptée, toutefois les idées énoncées par Camille notamment sur la santé sont très intéressantes.

Ai-je le droit de traiter les deux partis ou est-ce un risque de hors sujet ?

Par **marianne76**, le **30/04/2012** à **12:57**

[citation]Je pense au contraire que c'est une bonne chose, d'une part pour faire jouer les phénomènes de rappel, et surtout pour comprendre le raisonnement juridique : le droit n'est pas composé de branches indépendantes les unes des autres, tout est lié.[/citation]  
C'est une évidence et je le répète régulièrement à mes étudiants, mais il n'empêche que dans le cadre d'un examen je n'ai pas le droit de poser un sujet pour le 2ème semestre dont les réponses seraient en partie dans le 1er semestre. C'est cela la "semestrialisation". Je n'y peux rien je dois respecter la réglementation sinon je m'expose à une demande d'annulation de l'examen.

Par **Camille**, le **30/04/2012** à **14:01**

Bjr,  
Et le formulaire de demande, on le trouve où, en ligne ?  
[smile4]  
[smile25]

Par **marianne76**, le **30/04/2012** à **14:03**

Et non, bon exercice pratique pour les étudiants, après avoir éclusé les recours amiables vers quelle juridiction se tourner humm??

Par **Yn**, le **30/04/2012** à **14:13**

Je suis d'accord pour la semestrialisation, mais elle ne doit pas devenir un argument de facilité pour les étudiants.

Pour la juridiction, ne faut-il pas se tourner vers le tribunal administratif ?

Par **Olivia76**, le **30/04/2012** à **14:19**

[citation]Pour la juridiction, ne faut-il pas se tourner vers le tribunal administratif ?[/citation]

[citation]Et non, bon exercice pratique pour les étudiants, après avoir éclusé les recours amiables vers quelle juridiction se tourner humm??[/citation]

Crever les pneus, y'a que ça de vrai ! x)  
À ce propos, c'est peut-être indiscret de vous demander ça, mais quelle matière enseignez-vous, Marianne ?

Par **marianne76**, le **30/04/2012** à **14:37**

Tout à fait Yn bonne réponse et je suis d'accord sur le fait que la semestrialisation ne doit pas devenir un argument de facilité pour les étudiants mais en même temps c'est un peu cela quand même.

Je suis avant tout une civiliste droit des obligations, mais aussi contrats spéciaux, J'ai aussi enseigné mais il y a longtemps le droit des biens et la procédure civile. En tant qu'avocat j'étais généraliste, en revanche je ne faisais pas ou très peu de pénal: je n'aimais pas, je trouve qu'être avocat pénaliste c'est un métier bien différent de l'avocat en civil commercial ou autre. On est beaucoup moins dans la technique juridique et plus dans le théâtre pour faire

pleurer dans les chaumières. Ce n'était pas mon truc. Petite astuce pour ceux qui un jour veulent faire du pénal ne jamais aller dans un cabinet pénaliste, vous n'en ferez quasiment pas, les avocats du cabinet se gardent les dossiers. Moi je suis allée exprès dans un cabinet pénaliste pour ne pas justement avoir à en faire en tout cas le moins possible (il faut bien faire les CO et les permanences mais même cela on peut se faire substituer )

Par **Olivia76**, le **01/05/2012 à 09:30**

D'accord ! Avocate, et prof à la fac... eh bien :)  
Je note pour les cabinets pénalistes. Du coup, le super conseil de Marianne, pour ceux qui veulent faire du pénal, ce serait d'aller où ? =)

Par **marianne76**, le **01/05/2012 à 10:31**

Un cabinet qui n'est pas axé sur le pénal, cabinet en droit des affaires par exemple, ou tout autre cabinet où il n'y a pas d'avocats réputés en tant que pénalistes, ils auront tendance à se décharger des dossiers au pénal qui ne les intéressent pas vraiment sur le collaborateur [smile4]

Par **Olivia76**, le **01/05/2012 à 12:43**

D'accord, merci beaucoup ! :D au pire, je leur crève les pneus si ils essaient de me piquer des dossiers, mouahahaha (oui, c'est décidément ma marque de fabrique, crever les pneus des gens qui m'agacent).

Par **marianne76**, le **01/05/2012 à 13:17**

Vous êtes bien partie pour le pénal [smile4]  
Attention il peut aussi avoir des cabinets pénalistes qui recrutent dans la perspective d'une association future là c'est alors différent. Ils peuvent en effet avoir besoin d'un pénaliste. (C'est cela le droit, principe et exception [smile4]. Toutes ces infos on les a quand on commence à s'intégrer dans un barreau, c'est un peu le bouche à oreille qui vous amènera vers un cabinet plutôt qu'un autre

Par **Olivia76**, le **01/05/2012 à 16:07**

[citation] Toutes ces infos on les a quand on commence à s'intégrer dans un barreau, c'est un peu le bouche à oreille qui vous amènera vers un cabinet plutôt qu'un autre[/citation]

C'est certain :) mais il n'est jamais trop tôt pour s'intéresser à son potentiel futur réseau professionnel, donc je regarde ici ou là comment ça se passe.

Par **Camille**, le **01/05/2012** à **16:54**

Re,  
[citation]il n'est jamais trop tôt pour s'intéresser à son potentiel futur réseau professionnel  
[/citation]  
Ben oui !  
Et notamment...

<http://www.euromaster.fr/promotions/offres-en-centre>

ou

<http://www.eurotyre.fr/>

[smile4]

Par **Olivia76**, le **02/05/2012** à **10:27**

Aaaaah, vous êtes juriste spécialisé dans le pneu ? ;)  
Méfiez-vous, je suis susceptible ^^

Par **gregor2**, le **02/05/2012** à **12:34**

ah mais non il t'aide vu que tu veux crever autant de pneus il faut se renseigner sur les différentes qualités, les épaisseurs de caoutchouc, les motifs etc ... et si le prof prend le métro ou un train il va falloir découper les rails etc ...  
autant réviser en fait ce sera peut être plus simple ...

et attention Camille vous pourriez tomber pour complicité [smile4]

Par **Camille**, le **02/05/2012** à **14:03**

Bjr,  
[citation]

**[s]Olivia75, avocate multidisciplinaire, civil/pénal[/s]**

Divorces, conflits familiaux, successions  
Fiscalité des entreprises

Droit de l'environnement  
Code de la route et permis à points  
Réparation pneus toutes marques  
(Devis sur demande)  
[/citation]

[smile33]

Par **gregor2**, le **02/05/2012** à **14:32**

joli,

pour ajouter mon mot à la polémique concernant les semestres et les matières, personnellement [s]**tout en me rendant compte**[/s] que les matières ont des points de contacts nombreux et permettent d'éclairer un cours à la lumière d'un autre, [s]**j'utilise**[/s] la matière du semestre pour délimiter un sujet de dissertation - pourquoi ? parce qu'un même sujet ne sera pas traité de la même façon dans une matière ou une autre - maintenant (et à mes yeux encore) il n'existe aucune division du droit, et les matières "s'interpénètrent" largement

ça me rassure que Marianne dit que les élèves sont notés à la lumière du semestre parce que c'est ce que j'utilise pour délimiter les sujets - est ce qu'on me demande une réponse en tant que constitutionnaliste ? en tant que civiliste ? en tant qu'économiste ? en tant que spécialiste des juridictions et de leur compétences ? en tant que spécialiste des relations internationales ? un même sujet sera traité de manières très différentes suivant la matière -

Par **gregor2**, le **03/05/2012** à **02:06**

[citation]Olivia75, avocate multidisciplinaire, civil/pénal

Divorces, conflits familiaux, successions  
Fiscalité des entreprises  
Droit de l'environnement  
Code de la route et permis à points  
Réparation pneus toutes marques  
(Devis sur demande) [/citation]

et si jamais sa carrière ne fonctionne pas elle pourra toujours présenter la liste dans l'ordre inverse

[citation]Olivia75, avocate multidisciplinaire, civil/pénal

Réparation pneus toutes marques  
(Devis sur demande)  
Code de la route et permis à points  
Droit de l'environnement  
Fiscalité des entreprises

Divorces, conflits familiaux, successions

[/citation]

Par **Olivia76**, le **03/05/2012** à **08:53**

[citation]et si jamais sa carrière ne fonctionne pas elle pourra toujours présenter la liste dans l'ordre inverse[/citation]

Mais quel andouille --' merci pour le soutien hein ! x)

Merci Camille pour les infos sur les pneus ^^ je n'ai plus qu'à me renseigner sur les rails.

Réparation de pneus... tatata, vous n'avez pas compris, moi tout ce que je sais faire, c'est les crever.

Plus sérieusement, j'opère de la même façon que Gregor face à un sujet de dissert (pour une fois qu'il ne dit pas de bêtises... ^^).